

LOI N°2025- 053 /DU 18 NOV 2025

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-024/PT-RM DU
25 JUILLET 2025 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET SIGNE A BAMAKO, LE 20 FEVRIER 2023, ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE FONDS AFRICAIN
DE DEVELOPPEMENT (FAD), RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET 2
DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A
L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)**

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 30 octobre 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-024/PT-RM du 25 juillet 2025 autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé à Bamako, le 20 février 2023, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds africain de Développement (FAD), relatif au financement du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS). af

Bamako, le 18 NOV 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,**



Général d'Armée Assimi GOITA